

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mars 2021

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 3808)

Retiré

AMENDEMENT

N° AC163

présenté par

Mme Provendier, M. Vignal, Mme Rilhac, M. Testé, Mme Rauch, M. Claireaux, Mme Charrière,
Mme Le Meur, Mme Pitollat, Mme Hérin et M. Causse

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

La portée mondiale, universelle et intergénérationnelle du sport en fait un vecteur de développement et d'émancipation. À ce titre, la démocratisation de l'accès au sport participe à la réalisation des objectifs du développement durable tels que définis à l'Agenda 2030.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à réaffirmer l'importance du lien entre la pratique sportive, le développement et l'émancipation des citoyens, particulièrement des plus jeunes, en intégrant la présente loi dans le cadre des Objectifs du Développement Durable à l'Agenda 2030 des Nations Unies.

A titre d'exemple, l'éducation physique et le sport ont un impact positif sur le développement de l'enfant. Des changements ont pu être observés, d'une part, dans les capacités et performances physiques et, d'autre part, dans le potentiel d'apprentissage et le rapport au corps. Une relation positive s'établit entre le fait d'être impliqué dans une activité physique et le développement psychosocial.